

N° 8332²

CHAMBRE DES DEPUTES

PROJET DE LOI

relative à de nouvelles constructions pour le lycée de Bonnevoie

* * *

RAPPORT DE LA COMMISSION DE LA MOBILITE ET DES TRAVAUX PUBLICS

(1.2.2024)

La Commission se compose de : Mme Corinne CAHEN, Présidente-Rapporteur ; Mme Francine CLOSENER, M. Yves CRUCHTEN, Mme Claire DELCOURT, M. Emile EICHER, M. Félix EISCHEN, M. Luc EMERING, M. Jeff ENGELEN, M. Fernand ETGEN, M. Paul GALLES, M. Marc GOERGEN, M. Gusty GRAAS, M. Marc LIES, M. Meris SEHOVIC, M. Charel WEILER, Membres.

*

I. ANTECEDENTS

Le projet de loi sous rubrique a été déposé à la Chambre des Députés le 26 janvier 2023 par Monsieur François Bausch, Ministre de la Mobilité et des Travaux publics.

Le texte du projet de loi était accompagné d'un exposé des motifs, d'un commentaire des articles, d'un programme de construction, d'une partie technique, d'un budget, d'une fiche récapitulative relative aux coûts de consommation et d'entretiens annuels, des plans, d'un check de durabilité (« Nohaltegekeetscheck »), ainsi que d'une fiche d'évaluation d'impact.

Le projet de loi a été avisé par le Conseil d'État en date du 22 décembre 2023.

Lors de sa réunion du 25 janvier 2024, la Commission de la Mobilité et des Travaux publics a examiné le projet de loi ainsi que l'avis du Conseil d'État. Au cours de la même réunion, Mme Corinne Cahen a été désignée comme Rapporteur.

La commission parlementaire a adopté le présent rapport au cours de sa réunion du 1^{er} février 2024.

*

II. OBJET DU PROJET DE LOI

La présente loi en projet a pour objet d'autoriser l'État à financer de nouvelles constructions pour le lycée de Bonnevoie à hauteur de 303 332 000€ ce qui correspond à la valeur 1 127,38 de l'indice semestriel des prix de la construction au 1^{er} avril 2023.

Considérations générales

Le bâtiment actuel du Lycée technique de Bonnevoie (LTB) date de 1989 et a initialement été conçu pour 1 000 élèves. Avec son offre scolaire très vaste dès le début, et qui a été élargie davantage par la suite, le nombre d'élèves inscrits au LTB a rapidement dépassé le seuil des mille élèves. De plus, avec l'adoption de la loi du 3 juin 1994 portant création du régime préparatoire, les classes « complémentaires » étaient intégrées au régime préparatoire de l'enseignement secondaire technique, de façon à ce que les capacités maximales du bâtiment du LTB étaient rapidement atteintes.

Ainsi, jusqu'en 2015, dans huit phases de construction, des structures provisoires ont été construites, ce qui a permis d'augmenter significativement le nombre de classes. En même temps, les locaux secondaires comme la bibliothèque, le séjour, la cuisine de production, le restaurant scolaire, la salle

polyvalente, le hall de sport et les bureaux, n'ont pas été agrandis. À noter également que parallèlement à la progression de la population scolaire, le nombre d'enseignants, de l'équipe éducative et psychosociale et de personnel administratif a également augmenté et nécessite des locaux adéquats.

À l'heure actuelle, la majorité des élèves est scolarisée dans des structures provisoires. De manière générale, les infrastructures existantes ne disposent plus des capacités nécessaires et ne correspondent plus aux exigences d'une offre scolaire contemporaine.

La nouvelle construction du Lycée Bonnevoie, qui s'étendra sur un terrain de 3,8 ha et qui pourra accueillir 2 150 élèves, vise donc à répondre aux exigences d'une école moderne avec une large offre scolaire, notamment dans le domaine de la formation professionnelle.

Le programme de construction se présente, entre autres, comme suit :

Structure d'enseignement

Classes inférieures

- 6 clusters avec un total de 30 salles de classe, espaces de travail, salles de silence, surfaces de différenciation
- 11 salles spéciales, espaces de travail, salle de réunion, dépôts :
 - salle informatique
 - 2 salles polyvalentes de sciences naturelles
 - 3 salles d'éducation artistique
 - 2 ateliers (éducation artistique, cuisine)
 - 2 ateliers polyvalents (bois, métal / mécanique / vélos)
 - salle pour fours à céramique et émail

Classes supérieures

- 25 salles de classe, local de préparation, bureau, dépôt
- 6 salles spéciales :
 - 2 salles informatiques
 - 3 laboratoires (physique, biologie, chimie)
 - salle polyvalente de chimie

Formation professionnelle 1 : Technologies

- 5 salles de classe, local de préparation, bureau, dépôts
- 6 salles spéciales :
 - 3 laboratoires avec salle de classe
 - salle cours de technologie
 - salle hydraulique / pneumatique / dessin technique
 - salle informatique

Formation professionnelle 2 : Électro / Métal

- 7 ateliers, magasin de fer, vestiaires, bureaux, dépôts :
 - 3 ateliers électro (électrotechnique / électromécanique)
 - 4 ateliers métal (2 ajusteurs tourneurs, forge soudure, montage de roulements)

Formation professionnelle 3 : Informatique

- 25 salles de classe, salle de réunion, dépôt
- 10 salles spéciales (7 salles informatiques, 3 salles de projets)

Formation professionnelle 4 : Auxiliaires de vie

- 3 salles de classe, dépôt
- 4 ateliers (entretien, soins, cuisine, couture)

Formation professionnelle 5 : Alimentation

- 7 ateliers, chambres froides, locaux de stockage et de lavage, vestiaires, bureaux, dépôts :
 - 3 ateliers de cuisine avec salle d’instruction
 - 2 ateliers de pâtisserie de restaurant avec salle d’instruction
 - laboratoire de « cuisine appliquée »
 - atelier de préparation et de distribution des marchandises
- 2 restaurants d’application à 48 places, bar d’application, locaux de préparation et d’instruction, accueil clients, bureau, dépôts
- 3 ateliers boulangerie / pâtisserie, chambres froides, locaux de stockage et de lavage, vestiaires, bureau, dépôts
- 4 ateliers boucherie / charcuterie, chambres froides, locaux de stockage et de lavage, vestiaires, bureau, dépôts :
 - atelier de découpe climatisé boucherie / charcuterie
 - atelier d’échaudage et de fumage
 - atelier de production chaude / charcuterie
 - atelier climatisé pour production froide
- 5 salles de classe, 3 ateliers, locaux de réception, conservation et stockage des aliments, local poubelles, buanderie, vestiaires :
 - atelier de préparation et distribution des marchandises
 - atelier climatisé emballage, pesage, mise en sous-vide
 - atelier de vente avec installations frigorifiques

Structure d’administration

- 12 bureaux
- salle de réunion, salle d’attente, archives

Locaux à disposition du corps enseignant

- salle de travail
- salle de réunion
- 2 parloirs
- séjour avec kitchenette

Services scolaires et médicaux

- 19 bureaux (services éducatifs et psycho-sociaux, service d’orientation), archives
- salles de réunion
- 2 parloirs
- 2 salles d’examen médical, cabinet de premiers secours

Structure d’accueil

Séjour

- hall d’entrée / atrium avec escaliers polyvalents
- salle polyvalente avec scène, dépôt
- atelier des nouveaux médias (« Makerspace »)
- atelier de musique
- salle d’enregistrement musical
- structure d’accueil pour jeunes (« Schülertreff »)
- salle de classe pour élèves à déficience visuelle (« Optic »)

Centre de documentation et d'information

- bibliothèque / multimédia / centre de documentation, dépôt
- salle de réunion

Restauration

- restaurant à 600 places
- point de vente
- cuisine de production
- plonge, vaisselle, chambres froides, local poubelles, dépôts
- séjour, bureau, vestiaires pour personnel de la cuisine de production

Services technique et informatique

- loge concierge, locaux service de photocopie, dépôts
- garage pour véhicules, atelier, vestiaires, dépôts pour service technique
- atelier, bureau, local serveurs, dépôt pour service informatique

Infrastructures de sport

- hall de sport à 4 unités (hall à 2 unités doubles), dépôts
- salle multifonctionnelle / de musculation
- piscine 15 m x 25 m
- vestiaires avec douches
- bureaux (maître-nageur, enseignants, infirmerie)
- dépôts, centrale technique, locaux techniques
- garage pour 24 vélos VTT
- terrain de sport polyvalent extérieur

Aménagements extérieurs

- préau couvert
- cour de récréation, zones de verdure
- zone de stationnement pour 156 vélos (78 places couvertes et 78 places non couvertes)
- parking pour environ 60 voitures
- route d'accès

En ce qui concerne la performance énergétique, le nouveau bâtiment est conçu de manière à avoir une basse consommation d'énergie thermique, notamment grâce à une isolation thermique performante, des fenêtres à triple vitrage avec une protection solaire efficace, une ventilation mécanique avec récupération de chaleur et des ouvrants manuels en complément.

En outre, des baies vitrées de grande hauteur jusqu'en sous-face de la dalle, des luminaires LED à haut rendement lumineux, gérés par détecteurs de présence et un éclairage extérieur conforme aux lignes directrices du guide d'orientation concernant la réduction de la pollution lumineuse contribuent à une basse consommation d'énergie électrique.

Des panneaux photovoltaïques d'une puissance crête d'environ 900 kWp sont installés sur les toitures végétalisées des bâtiments. L'énergie renouvelable produite est utilisée à la fois pour l'auto-consommation ainsi que pour la réinjection dans le réseau public lorsque la production dépasse la consommation propre.

Pour le détail, il est renvoyé au document de dépôt.

III. AVIS DU CONSEIL D'ÉTAT

Le Conseil d'État a émis son avis en date du 22 décembre 2023. Dans celui-ci, la Haute Corporation n'a pas d'observation à formuler quant au fond du projet de loi sous rubrique.

*

IV. COMMENTAIRE DES ARTICLES

Intitulé

Dans son avis du 22 décembre 2023, le Conseil d'État note que les termes « relative à la construction du nouveau Lycée technique de Bonnevoie » sont à remplacer par les termes « relative à de nouvelles constructions pour le lycée de Bonnevoie ».

En ce qui concerne la dénomination du lycée en question, le Conseil d'État donne à considérer que depuis l'entrée en vigueur de la loi du 29 août 2017 portant sur l'enseignement secondaire, l'emploi du terme « technique » n'est plus approprié.

La commission parlementaire décide de reprendre toutes les suggestions d'ordre légistique, aussi bien à l'endroit de l'intitulé, qu'à l'article 1^{er} du projet de loi.

Article 1^{er}

L'article sous revue autorise le gouvernement à procéder à de nouvelles constructions pour le lycée de Bonnevoie.

Ni le Conseil d'État, ni la commission parlementaire, ne formulent des remarques quant au fond du texte.

Quant à la forme, il est renvoyé aux remarques d'ordre légistique sous le commentaire de l'intitulé du projet de loi.

La commission parlementaire décide de reprendre toutes les suggestions d'ordre légistique.

Article 2

L'article sous revue détermine l'enveloppe budgétaire servant au financement du projet, à savoir 303 332 000 euros, rattachée à l'indice semestriel des prix de la construction valable au 1^{er} avril 2023 (valeur 1 127,38). Il comporte en outre la clause usuelle d'adaptation des coûts à l'évolution de cet indice.

Ni le Conseil d'État, ni la commission parlementaire, n'ont d'observation quant au fond.

Article 3

L'article sous revue précise que les crédits budgétaires en question seront inscrits à la charge des crédits du Fonds d'investissements publics scolaires.

Ni le Conseil d'État, ni la commission parlementaire, n'ont de remarque quant au fond du texte.

*

Sous le bénéfice des observations qui précèdent, la Commission de la Mobilité et des Travaux publics recommande à l'unanimité à la Chambre des Députés d'adopter le projet de loi n°8332 dans la teneur qui suit :

*

V. TEXTE PROPOSE PAR LA COMMISSION

PROJET DE LOI

relative à de nouvelles constructions pour le lycée de Bonnevoie

Art. 1^{er}. Le Gouvernement est autorisé à procéder à de nouvelles constructions pour le lycée de Bonnevoie.

Art. 2. Les dépenses engagées au titre du projet visé à l'article 1^{er} ne peuvent pas dépasser le montant de 303 332 000 euros. Ce montant correspond à la valeur 1 127,38 de l'indice semestriel des prix de la construction au 1^{er} avril 2023. Déduction faite des dépenses déjà engagées par le pouvoir adjudicateur, ce montant est adapté semestriellement en fonction de la variation de l'indice des prix de la construction précité.

Art. 3. Les dépenses visées à l'article 2 sont imputables à charge des crédits du Fonds d'investissements publics scolaires.

Luxembourg, le 1^{er} février 2024

La Présidente-Rapporteur,
Corinne CAHEN

